

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC**
représentée par son président, Monsieur Jean-Michel CLEROY
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78475437600068

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 718 065 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 311 600 €, le solde restant s'élève à 406 465 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 130 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 848 065 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **2 049 462 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

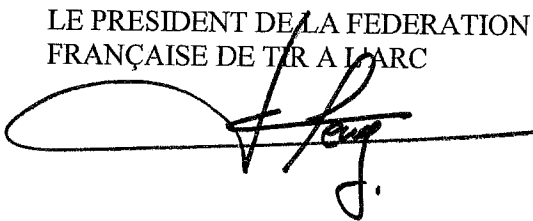
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

10 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TIR A L'ARC



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

WISE LE 31.07.2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01.268514

Laurence LEFEVRE

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires							
	Nombre de licences	72925	74000	74816	74000		80000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0		
	Nombre total de licences et d'ATP	72925	74000	74816	74000		80000
	Nombre et taux de licences féminines	19863 (27,24%)	28 (0,04%)	21106 (28,21%)	28 (0,04%)		30 (0,04%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	20714 (28,4%)	(%)	20827 (27,84%)	(%)		(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	221	190	249	190		200
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière	17,03	0	0	0		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
	Rang sportif de la France	4	3	8	3		3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet - SHN	89,61%	100%	88,73%	100%		100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	89,47%	100%	85,96%	100%		100%
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	25 (96,15%)	%	25 (96,15%)	%		%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Indicateur							
Améliorer la qualité des prestations des clubs (accueil, animation, formation) et leur qualité d'accueil	Nombre de clubs labellisés	548	505	586	505		525
Développer la pratique compétitive des jeunes en tir olympique	Nbre de jeunes qui réalisent les minimas ETAF2014	842	920	846	920		1000
Développer la pratique du tir à l'arc pour tous en milieu scolaire	Nombres de clubs ayant proposé un cycle tir à l'arc en milieu scolaire.	167		175			

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Développer la pratique du tir à l'arc pour tous en vacances	Nombre d'animateurs admis (CQP)	129	110	190	200
Gagner une médaille aux JO de RIO - Collectif 2016	Rang mondial olympique	13	14	dans les 8	dans les 8
Gagner une médaille aux JO de TOKYO - Collectif 2020	Nombre de jeunes réalisant les minimas de performance internationale	9	16	au moins 6	au moins 6
Faire réussir toutes les équipes de France Arc à Poulies	Rang mondial de la discipline	10	11	dans les 4	dans les 4
Faire réussir toutes les équipes de France tir en salle	Rang mondial de la discipline	4	4	dans les 4	dans les 4
Faire réussir toutes les équipes de France tir en campagne	Rang mondial de la discipline	5	7	dans les 4	dans les 4
Prévention par le sport et protection des sportifs	SMR HN et Espoir	88,75%	86,5	100%	100%
Former les entraîneurs des club formateurs	Nbre de jeunes qui réalisent les minimas ETAF2014	842	846	920	1000
Former des arbitres	Rapport nombre arbitres / nombre compétitions	- 43	23	rester en positif	rester en positif
Former et impliquer les CTS et professionnels dans le projet fédéral	nombre de journées / satgiaires	224	312	320	360

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 452 600 €	836 800 €	790 565 €	662 035 €
Action 1	97 600 €	41 000 €	39 000 €	58 600 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	32 000 €	6 000 €	6 000 €	26 000 €
Structuration fédérale	45 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €
Programmes d'échanges internationaux	20 600 €	10 000 €	8 000 €	12 600 €
Action 2	1 288 000 €	753 000 €	719 000 €	569 000 €
Aides personnalisées (AP)	130 000 €	130 000 €	130 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	633 000 €	380 000 €	356 000 €	277 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	225 000 €	113 000 €	113 000 €	112 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	300 000 €	130 000 €	120 000 €	180 000 €
Action 3	57 000 €	37 800 €	27 565 €	29 435 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	22 000 €	21 000 €	10 765 €	11 235 €
Accompagnement sanitaire préventif	35 000 €	16 800 €	16 800 €	18 200 €
Action 4	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Professionnalisation de l'activité	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	95 500 €	42 000 €	42 000 €	53 500 €
Action 1	71 000 €	34 000 €	34 000 €	37 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	5 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
Structuration fédérale	36 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 000 €	14 000 €	14 000 €	16 000 €
Action 4	24 500 €	8 000 €	8 000 €	16 500 €
Professionnalisation de l'activité	24 500 €	8 000 €	8 000 €	16 500 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	29 000 €	11 000 €	11 000 €	18 000 €
Action 1	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	5 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Action 4	24 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
Formations fédérales	24 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	10 000 €	4 500 €	4 500 €	5 500 €
Action 4	10 000 €	4 500 €	4 500 €	5 500 €
Formations fédérales	10 000 €	4 500 €	4 500 €	5 500 €
TOTAL	1 587 100 €	894 300 €	848 065 €	739 035 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

130 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

718 065 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30066	00052	0052 540 0102	11

IBAN FR76 3005 6000 5200 5254 0010 211

International Bank Account Number

BIC CCFRFRPP

Bank identification Code

Domiciliation

HSBC FR CAE LAFAYETTE

Titulaire du compte

FFTA
268 &
270 R DE BREMENT
93110 ROSNY SOUS BOIS

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc).

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).

Relevés d'identité bancaire